Mis en ligne le 18 juillet 2022
par Paule DENIS, Assistante la Direction générale des services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20220713-10-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 13-07-2022
Publication le : 13-07-2022

Commune de Tullins
Département de l'Isère RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 6 juillet 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 1er juillet 2022

L'an deux mil vingt et deux, le six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Dolores ADAMSKI, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Marie-Laure TRESCA, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Nicole CLUZEL et Jean-François RIMET-MEILLE.

Absents :

Alain FERNANDEZ donnant pourvoir à Brahim SAADI, René MARTIN donnant pouvoir à Dolores ADAMSKI, Nadège MANCINO, Vanessa RENARD, Sébastien MAGNIER donnant pouvoir à Marie-Laure TRESCA, Marie-Emeline DOBIGNY, Françoise SOULLIER (excusée), Laëtitia SERPAGGI, Claire PESCHEL, Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Sébastien GINESTET, Cédric AUGIER, Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Anne DROGO, Robert PASERO donnant pouvoir à Florian GRENIER et Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Marie-Laure TRESCA.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-4.1-116

Modification du tableau des effectifs – Pôle Vivre ensemble (Service Vie scolaire)

Monsieur le Maire expose :

Suite à la décision de la collectivité d'organiser la semaine scolaire sur quatre jours pour l'année scolaire 2021/2022, certains postes avaient été créés en accroissement temporaire d'activité au sein du Pôle Vivre ensemble.

Après un an de fonctionnement et suite au bilan de l'année écoulée, il s'avère que trois de ces postes peuvent être créés en postes permanents au tableau des effectifs.

Les postes suivants sont donc ouverts sur emplois permanents et annualisés en raison de la nature des fonctions exercées :

Direction/service	Création	
	Emploi	Grade
Pôle Vivre ensemble (Service Vie scolaire)	1 emploi à temps non complet de 24h42 annualisé	Adjoint d'animation territorial
Pôle Vivre ensemble (Service Vie scolaire)	2 emplois à temps complet 35 heures annualisés	Adjoint technique territorial

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20220713-10-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 13-07-2022
Publication le : 13-07-2022

Un agent titulaire d'un temps de travail à temps non complet assure, depuis plusieurs années, des fonctions à la piscine municipale l'été. Il convient d'augmenter la quotité de temps de travail de son poste afin de régulariser sa situation en intégrant les heures réalisées à sa quotité de temps de travail comme suit :

Direction/service	Suppression		Création	
	Emploi	Grade	Emploi	Grade
Pôle Vivre ensemble (Service Vie scolaire)	1 emploi à temps non complet 24h25	Adjoint technique territorial	1 emploi à temps non complet 28h00	Adjoint technique territorial

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Le Conseil municipal après avoir délibéré par :

0 voix contre,
4 abstentions : Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER (procuration à Frank PRESUMEY) et Jean-François RIMET-MEILLE,
16 voix pour,

- **Adopte** la modification du tableau des effectifs détaillé ci-dessus,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants,
- **Autorise** à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 11 juillet 2022
Le Maire

